

RENOLIT ALKORPLUS 81040


FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**
Désignation Commerciale: **RENOLIT ALKORPLUS**
Code du Produit: **RENOLIT ALKORPLUS 81040**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisation(s) identifiée: Adhésif de contact. Usage industriel, Usage professionnel.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Identification de la société: **RENOLIT Belgium NV**
Industriepark De Bruwaan 9
B-9700 Oudenaarde
Belgium
- Téléphone: +32 5533 9711
Fax: +32 5531 9650
Email (personne compétente): renolit.belgium@renolit.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Tél. d'urgence (24 h): +44 (0)1235 239 670 (24 heures, 7 jours)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**
Selon le numéro 1272/2008 (CLP) du règlement (la EC)
Flam. Liq. 2; H225
Eye Irrit. 2; H319
Repr. 2; H361d
STOT SE 3; H336
EUH066
- Selon la Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE
F; R11
Xi; R36
Repr. Cat. 3; R63
R66, R67
- 2.2 Éléments d'étiquetage**
Selon le numéro 1272/2008 (CLP) du règlement (la EC)
- Pictogramme(s) de danger:
- 
- Mention(s) d'avertissement: Danger
- Mention(s) de danger: H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336: Peut provoquer somnolence et des vertiges.
H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

RENOLIT ALKORPLUS 81040

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

Mention(s) de mise en garde:

P210: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer..

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P243: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Informations Additionnelles sur les dangers:

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

Les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. La vapeur est plus lourde que l'air, prendre garde aux points bas et endroits confinés.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mixtures

Classification CE No. 1272/2008

| Composants dangereux | %W/W | N° CAS | N° CE | No. D'Enregistrement d'REACH | Symbole(s) de risques et rapport(s) de risques |
|------------------------------|-------|----------|-----------|------------------------------|--|
| Acétate d'éthyle | 20-30 | 141-78-6 | 205-500-4 | - | H225, H319, H336, EUH019 |
| Toluène | 1-10 | 108-88-3 | 203-625-9 | - | H225, H362d, H304, H373, H315, H336 |
| Butanone / méthyléthylcétone | 30-40 | 78-93-3 | 201-159-0 | - | H319 |

Classification CE No. 67/548/EC

| Composants dangereux | %W/W | N° CAS | N° CE | No. D'Enregistrement d'REACH | Phrases de Risque et Conseils de Prudence |
|------------------------------|-------|----------|-----------|------------------------------|---|
| Acétate d'éthyle | 20-30 | 141-78-6 | 205-500-4 | - | R11, R36, R66, R67 |
| Toluène | 1-10 | 108-88-3 | 203-625-9 | - | R11, R38, R48/20, R63, R65, R67 |
| Butanone / méthyléthylcétone | 30-40 | 78-93-3 | 201-159-0 | - | R11, R36, R66, R67 |

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation:

Retirer le sujet de la zone exposée, le tenir au chaud et au repos. Si les symptômes persistent alerter un médecin.

RENOLIT ALKORPLUS 81040

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

| | |
|--|---|
| Contact avec la Peau: | Enlever immédiatement les vêtements contaminés et inonder la peau atteinte avec beaucoup d'eau; laver ensuite avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent alerter un médecin. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. |
| Contact avec les yeux: | Si la substance a pénétré dans les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Alerter un médecin. |
| Ingestion: | Ne pas faire vomir. Si la personne est consciente rincer la bouche à l'eau et faire boire 200-300ml d'eau. Alerter un médecin. |
| 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés | Irritant pour les yeux. Des contacts répétés et/ou prolongés avec la peau peuvent provoquer une irritation. Peut irriter le système respiratoire. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Nausée. Maux de tête. Unconsciousness. |
| 4.3 Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires | Si la respiration est laborieuse, de l'oxygène doit être administrée par du personnel qualifié. |

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|---|--|
| 5.1 Moyens d'extinction | |
| Moyens d'Extinction Appropriés: | Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche ou CO2 |
| Moyens d'extinction à Proscrire: | Ne PAS utiliser une lance à eau. |
| 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange | Les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. La vapeur est plus lourde que l'air, prendre garde aux points bas et endroits confinés. Peut dégager des gaz toxiques dans un incendie. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone. Éthanol. vapeurs d'acide acétique. |
| 5.3 Conseils aux pompiers | Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés en cas d'incendie. Refroidir les récipients exposés au feu en les aspergeant d'eau. Point d'éclair (°C): -17 Limites d'inflammabilité (Inférieure) (%v/v): 1.9 Limites d'inflammabilité (Supérieure) (%v/v): 10.2 Auto-inflammabilité (°C): 480-522 |

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

| | |
|--|--|
| 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | Éliminer les sources d'ignition. Les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. La vapeur est plus lourde que l'air, prendre garde aux points bas et endroits confinés. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser des outils de sûreté ne provoquant pas d'étincelles et des équipements électriques |
|--|--|

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

| | |
|--|--|
| | antidéflagrants. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. |
| | Éviter l'inhalation des vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. (Voir Rubrique: 8). Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. |
| 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement | Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées. |
| 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage | Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Ramasser soigneusement en la balayant à l'aide d'outils de sûreté ne provoquant pas d'étincelles. Transférer dans un conteneur pour élimination. Laver la zone du déversement avec de l'eau savonneuse. Les adsorbants contaminés doivent être placés dans des fûts avec revêtement plastique, scellés et doivent être éliminés par des contractants autorisés pour l'élimination des déchets. |
| 6.4 Référence à d'autres sections | Protection Individuelle: Voir Rubrique: 8. |
| Autres conseils | Aucun. |

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

| | |
|---|--|
| 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | Éliminer les sources d'ignition. Les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. La vapeur est plus lourde que l'air, prendre garde aux points bas et endroits confinés. Assurer une ventilation adéquate, y compris une extraction locale appropriée, afin d'être en conformité avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Utiliser des outils de sûreté ne provoquant pas d'étincelles et des équipements électriques antidéflagrants. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter l'inhalation des vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. (Voir Rubrique: 8). Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains et la peau exposée après utilisation. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Manipulation: 15-25 °C. |
| 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités | Conserver à l'écart de la chaleur et de toute source d'ignition. Protéger du rayonnement solaire direct. Conserver à l'abri du gel. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Température de stockage (°C): 10-20 |
| 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) | Adhésif de contact. Usage industriel, Usage professionnel. |

RENOLIT ALKORPLUS 81040

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle




| Acétate d'éthyle N° CAS: 141-78-6 | Valeurs limites d'exposition | Source/ Remarque: |
|--|---|---|
| USA | 400 ppm (8-hr TWA) | TLV |
| France: | 400 ppm, 1400 mg/m ³ (VME) | INRS |
| Allemagne: | 400 ml/m ³ , 1500 mg/m ³ (facteur d'exposition 2, 15 minute(s),4/1h) | MAK-COMMISSION |
| Danemark: | 150 ppm; 540 mg/m ³ | WEA |
| Espagne : | 400 ppm, 1.460 mg/m ³ (VLA-ED) | LÍMITES DE EXPOSICIÓN PROFESIONAL PARA AGENTES QUÍMICOS |
| Royaume-Uni: | 200 mg/m ³ (8-hr TWA) 400 mg/m ³ (15 minute(s); STEL) | EH40 - Limites d'exposition professionnelle au Royaume Uni |
| Toluène N° CAS: 108-88-3 | Valeurs limites d'exposition | Source/ Remarque: |
| EU | 50 ppm, 192 mg/m ³ (8-hr TWA) 100 ppm, 384 mg/m ³ (15 minute(s); STEL) | 2006/15/EC |
| USA | 50 ppm (8-hr TWA) | TLV |
| France: | 50 ppm, 192 mg/m ³ (VME) 50 ppm, 192 mg/m ³ (VLCT (ou VLE)) | INRS |
| Allemagne: | 50 ml/m ³ , 1900 mg/m ³ (facteur d'exposition 2, 15 minute(s),4/1h) | MAK-COMMISSION |
| Danemark: | 25 ppm; 94 mg/m ³ | WEA/ H |
| Espagne : | 50 ppm, 192 mg/m ³ (VLA-ED) 100 ppm, 384 mg/m ³ (VLA-EC) | LÍMITES DE EXPOSICIÓN PROFESIONAL PARA AGENTES QUÍMICOS/ vía dérmica, VLB ® , VLI,r |
| Royaume-Uni: | 50 ppm, 191 mg/m ³ (8-hr TWA) 100 ppm, 384 mg/m ³ (15 minute(s); STEL) | EH40 - Limites d'exposition professionnelle au Royaume Uni |
| Butanone / méthyléthylcétone N° CAS: 78-93-3 | Valeurs limites d'exposition | Source/ Remarque: |
| EU | 200 ppm, 600 mg/m ³ (8-hr TWA) 300 ppm, 899 mg/m ³ (15 minute(s); STEL) | 2000/39/EG |
| USA | 50 ppm (8-hr TWA) | TLV |
| France: | 200 ppm, 600 mg/m ³ (VME) 300 ppm, 900 mg/m ³ (VLCT (ou VLE)) | INRS |
| Allemagne: | 200 ml/m ³ , 600 mg/m ³ (facteur d'exposition 2, 15 minute(s),4/1h) | MAK-COMMISSION |
| Danemark: | 50 ppm; 145 mg/m ³ | WEA/ H |
| Espagne : | 200 ppm, 600 mg/m ³ (VLA-ED) 300 ppm, 900 mg/m ³ (VLA-EC) | LÍMITES DE EXPOSICIÓN PROFESIONAL PARA AGENTES QUÍMICOS/ VLB ® , VLI |
| Royaume-Uni: | 200 ppm, 600 mg/m ³ (8-hr TWA) 300 ppm, 899 mg/m ³ (15 minute(s); STEL) | EH40 - Limites d'exposition professionnelle au Royaume Uni/ SK, BMGV |

8.2 L'exposition commande

RENOLIT ALKORPLUS 81040

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

| | |
|---|---|
| 8.2.1 Contrôles d'ingénierie appropriés | Assurer une ventilation adéquate, y compris une extraction locale appropriée, afin d'être en conformité avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. |
| 8.2.2 Protection Individuelle | |
| Protection des yeux/du visage | Lunettes de protection assurant une protection complète des yeux. (EN 166) |
|  | |
| Protection de la peau | Gants de protection. (EN 374) |
|  | |
| Protection respiratoire | En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. (EN 141) |
|  | |
| Other: | Tablier ou autre vêtement de protection léger, bottes et gants en plastique ou en caoutchouc. |
| 8.2.3 Contrôles de L'exposition de L'environnement | Éviter le rejet dans l'environnement. |

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|--|---------------------------------|
| 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles | |
| Aspect: | Liquide. |
| Couleur: | Blanc. |
| Odeur: | D'ester. |
| Point/Intervalle de fusion (°C) / Point de Congélation (°C): | Pas d'informations disponibles. |
| Point/Intervalle d'ébullition (°C): | 75-100 |
| Point d'éclair (°C): | -17 |
| Limites d'inflammabilité (Inférieure) (%v/v): | 1.9 |
| Limites d'inflammabilité (Supérieure) (%v/v): | 10.2 |
| Auto-inflammabilité (°C): | 480-522 |
| Pression de Vapeur (Pascal): | 10,330 |
| Densité de Vapeur (Air=1): | >2.4 |
| Densité: | 0.85-0.95 |
| Solubilité (Eau): | Non miscible. |
| Coefficient de Partage (n-Octanol/eau): | log Pow = 0.26 - 0.69 |
| Viscosité (mPa.s): | 2500 |
| 9.2 Autres informations | Aucun. |

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|---|
| 10.1 Réactivité | Pas d'informations disponibles. |
| 10.2 Stabilité chimique | Stable dans les conditions normales. |
| 10.3 Possibilité de réactions dangereuses | Pas d'informations disponibles. |
| 10.4 Conditions à éviter | Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe. |
| 10.5 Matières incompatibles | Matière comburante (agent oxydant). |

RENOLIT ALKORPLUS 81040

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

- 10.6 Produit(s) de Décomposition Dangereux** Peut dégager des gaz toxiques dans un incendie. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone. Éthanol. vapeurs d'acide acétique.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Ingestion:

LD50 (orale/rat): 4935 mg/kg (Acétate d'éthyle)

LD50 (orale/rat): 2737 mg/kg (Butanone / méthyléthylcétone)

Inhalation:

LD₅₀ (inhalatoire/rat): 1600 mg/l/4h (Acétate d'éthyle)

LD₅₀ (inhalatoire/rat): 34 mg/l/4h (Butanone / méthyléthylcétone)

Contact avec la Peau:

LD₅₀ (cutanée/lapin): 6480mg/kg (Butanone / méthyléthylcétone)

Contact avec les yeux:

Pas d'informations disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Des contacts répétés et/ou prolongés avec la peau peuvent provoquer une irritation.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Non sensibilisant pour la peau.

Mutagénicité:

Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène.

Cancérogénicité:

Aucune preuve d'action cancérogène.

Toxicité pour la reproduction:

Catégorie 2: Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Catégorie 3: Peut provoquer somnolence et des vertiges.

– exposition unique:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles Non classifié.

– exposition répétée:

Danger par aspiration:

Non classifié.

Autres informations:

Pas d'informations disponibles.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Butanone / méthyléthylcétone:

LC₅₀ (Pimephales promelas): 32,200 mg/l 96h

EC₅₀ (Daphnia magna): 5,091 mg/l/48h

EC₅₀ (Algae): 120 mg/l/72h

WGK: 1.

log Pow = 0.26 - 0.69

BSB: 1.92 g O₂ /g

Demande Chimique en Oxygène (DCO (COD)): 2.31 g O₂ /g

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'informations disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'informations disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations disponibles.

12.6 Autres effets nocifs

Pas d'informations disponibles.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Éliminer ce produit comme déchet dangereux. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | | |
|------|--|---|
| 14.1 | numéro ONU, | 1133 |
| 14.2 | Dénomination de La Matière | Adhésifs. |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport | 3 |
| 14.4 | D'Emballage | II |
| 14.5 | Dangers pour l'environnement | Non classé comme Polluant Marin. |
| 14.6 | Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. La vapeur est plus lourde que l'air, prendre garde aux points bas et endroits confinés. |
| 14.7 | Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC | - |

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

| | | |
|------|--|--|
| 15.1 | Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement | Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement CE N°1907/2006., Numéro 1272/2008 (CLP) du règlement (la EC), Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE. |
| 15.1 | Évaluation de la sécurité chimique | - |

SECTION 16: AUTRES DONNÉES

Texte complet des mentions de danger et phrases de risque listées en Section 3 pour les substances pures.

Révision: 002

Date d'édition: 24 Juin 2011

Les sections suivantes contiennent des informations nouvelles ou remises à jour: Toutes les sections.

Symbole de Danger:

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336: Peut provoquer somnolence et des vertiges.
H362: Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel maternel.
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
EUH019: Peut former des peroxydes explosifs.

Phrases de Risque:

R11: Facilement inflammable.
R36: Irritant pour les yeux.
R38: Irritant pour la peau.
R48/20: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer

RENOLIT ALKORPLUS



RENOLIT ALKORPLUS 81040

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

somnolence et vertiges.

Les sections suivantes contiennent des informations nouvelles ou remises à jour: 1-16.

Abréviations:

CAS = Chemical Abstracts Service;

CNS = Central Nervous System;

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances;

EC50 = Effective Concentration 50%;

IARC = International Agency for Research on Cancer;

IC50 = Inhibitory Concentration 50%;

LC50 = Lethal Concentration 50%;

LD50 = Lethal Dose 50%;

LTEL = Limite d'exposition prolongée;

STEL = Limite d'exposition (15 min);

TWA = Time Weighted Average;

References:

IUCLID Chemical Data Sheets, IUCLID Export Files, OECD-IUCLID Export Files, EUSES Export Files,